

**COMITÉ DU 20 JUIN 2018 A 18H**

**COMPTE-RENDU**

1. Le procès-verbal du précédent comité a été adopté ;
2. Le Comité a adopté, par voie de délibération :

**2018/16 : Rapport annuel du délégataire exercice 2017 pour le périmètre SEOP (loi Mazeaud)**

**PREND ACTE** de la présentation et de la remise du rapport du délégataire du service public relatif à l'exercice 2017

\*\*\*

**2018/17 : Rapport annuel du délégataire exercice 2017 (loi Mazeaud) pour la commune de Bougival (SAUR)**

**PREND ACTE** de la présentation et de la remise du rapport du délégataire du service public relatif à l'exercice 2017 pour la commune de Bougival

\*\*\*

**2018/18 : Rapport annuel du délégataire exercice 2017 (loi Mazeaud) pour la commune de Châteaufort (SUEZ)**

**PREND ACTE** de la présentation et de la remise du rapport du délégataire du service public relatif à l'exercice 2017 pour la commune de Châteaufort

\*\*\*

**2018/19 : Rapport annuel du délégataire exercice 2017 (loi Mazeaud) pour la commune des Clayes sous Bois (SUEZ)**

**PREND ACTE** de la présentation et de la remise du rapport du délégataire du service public relatif à l'exercice 2017 pour la commune des Clayes sous Bois

\*\*\*

**2018/20 : Rapport annuel du délégataire exercice 2017 (loi Mazeaud) pour les communes de Plaisir / Thiverval-Grignon (SUEZ)**

**PREND ACTE** de la présentation et de la remise du rapport du délégataire du service public relatif à l'exercice 2017 pour les communes de Plaisir et Thiverval-Grignon

\*\*\*

## **2018/21 : Rapport annuel du délégataire exercice 2017 (loi Mazeaud) pour la commune de Coignières (SUEZ)**

**PREND ACTE** de la présentation et de la remise du rapport du délégataire du service public relatif à l'exercice 2017 pour la commune de Coignières

\*\*\*

## **2018/22 : Rapport Annuel du Président sur le Prix et la Qualité du service public de l'eau potable exercice 2017 (loi Barnier) et rapport annuel de l'ARS**

**ADOpte** le rapport relatif à l'exercice 2017 sur le prix et la qualité du service d'eau potable du Syndicat

**PREND ACTE** du rapport annuel établi par l'ARS des Yvelines relatif à la qualité de l'eau distribuée au cours de l'exercice 2017

\*\*\*

## **2018/23 : Rapport d'activité du SMGSEVESC - exercice 2017**

**ADOpte** le rapport retraçant les activités du Syndicat pour l'année 2017

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour transmettre ce document aux maires des Communes et Présidents des Communautés d'Agglomération membres du SMGSEVESC

\*\*\*

## **2018/24 : Compte de gestion de l'exercice 2017**

**STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Décembre 2017

**STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

**APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2017 du SMGSEVESC établi par le Trésorier

\*\*\*

## **2018/25 : Compte administratif de l'exercice 2017**

**CONSTATE** que la comptabilité du Syndicat est identique aux écritures du Receveur conformément au certificat joint

**ARRÊTE** les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés dans la balance générale jointe

**ADOpte** le Compte Administratif du SMGSEVESC pour l'exercice 2017

\*\*\*

## 2018/26 : Affectation du résultat du compte administratif 2017

**CONSTATE** que la balance générale du compte administratif 2017 fait ressortir un excédent d'exploitation de 9 311 640,29 € et un déficit d'investissement de -1 517 601,21€ (dont -1 275 122,86 € de restes à réaliser) d'où un excédent global de 7 794 039,08 €.

**DÉCIDE** d'affecter le résultat de la section d'investissement et de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2017 s'élevant à la somme de :

En dépenses d'investissement au compte 001 (résultat d'investissement reporté) pour 242 478,35 €

En recettes d'investissement au compte 1068 (autres réserves) pour 1 517 601,21 €

En recettes de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour le solde restant soit 7 794 039,08 €

\*\*\*

## 2018/27 : Décision Modificative 2018 n°1

**ADOpte** la Décision Modificative 2018 n° 1 telle qu'exposée :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Montant
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	4 900 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	182 096,00 €
TOTAL		5 132 096,00 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	7 794 039,08 €
TOTAL		7 794 039,08 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement				
Chapitre	Libellé	DM1	Restes à réaliser	Total
001	Résultat d'investissement reporté	242 478,35 €		242 478,35 €
20	Immobilisations incorporelles (2051)		374,98 €	374,98 €
23	Immobilisations en cours (2315)		1 274 747,88 €	1 274 747,88 €
020	Dépenses imprévues	400 000,00 €		400 000,00 €
TOTAL		642 478,35 €	1 275 122,86 €	1 917 601,21 €

Recettes d'investissement				
Chapitre	Libellé	DM1	Restes à réaliser	Total
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 517 601,21 €		1 517 601,21 €
16	Emprunts et dettes assimilées (1641)	-4 500 000,00 €		-4 500 000,00 €
021	Virement à la section d'investissement	4 900 000,00 €		4 900 000,00 €
TOTAL		1 917 601,21 €	0,00 €	1 917 601,21 €

\*\*\*

## **2018/28 : Tableau des durées d'amortissement**

**ADOPTÉ** les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus

**AUTORISE** et **DONNE POUVOIR** au Président pour signer tout document relatif à ce dossier

\*\*\*

## **2018/29 : Fixation de la redevance pour nouveaux investissements 2018 - 2019**

**FIXE** la redevance pour nouveaux investissements par m3 d'eau consommée à :

- 0,30€ du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 1<sup>er</sup> juillet 2019

\*\*\*

## **2018/30 : Signature du marché de maîtrise d'œuvre relatif au renouvellement des réseaux entre l'usine de Louveciennes et les réservoirs des Hubies**

**AUTORISE** le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif au renouvellement des réseaux entre l'usine de Louveciennes et les réservoirs des Hubies avec le Cabinet MERLIN, pour un montant forfaitaire provisoire de 249 025,00 € H.T

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget

\*\*\*

## **2018/31 : Signature de l'accord-cadre à bons de commande pour des travaux de renouvellement et de pose de canalisations en eau potable sur le territoire du SMGSEVESC**

**AUTORISE** le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande pour des travaux de renouvellement et pose de canalisations en eau potable sur le territoire du SMGSEVESC avec la société SOGEA IDF

**DIT** que le présent accord-cadre est conclu sans montant minimum et sans montant maximum, pour une durée initiale d'un an renouvelable trois fois par tacite reconduction par période successive d'un an

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget

\*\*\*

## **2018/32 : Signature de l'étude relative à la sécurisation de l'alimentation en eau potable en Ile-de-France – Groupement de commandes SEDIF, SEPG, SMGSEVESC, Ville de Paris**

**AUTORISE** le Président, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, à signer l'étude relative à la sécurisation de l'alimentation en eau potable en Ile-de-France avec la société PROLOG, pour un montant de 199 388 €HT

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget

\*\*\*

## **2018/33 : DSP SEOP avenant 10 intégration de Châteaufort et de Coignières**

**APPROUVE** l'avenant n°10 au contrat de délégation du service public d'eau potable SEOP, qui permet de :

- mettre à jour l'inventaire des biens immobiliers confiés au Délégitaire ;
- définir les conditions techniques et financières relatives à l'exploitation de la commune de Châteaufort;
- intégrer la commune de Coignières dans le périmètre du service délégué à compter du 26 juillet 2018

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°10 au contrat de délégation du service public d'eau potable SEOP

\*\*\*

## **2018/34 : Convention d'occupation avec la SNCF – RD10 à Saint Cyr l'Ecole**

**ACCEPTE** et **AUTORISE** le Président à signer la convention d'occupation « traversées » relative à la canalisation d'eau potable située à Saint-Cyr-l'Ecole sur les parcelles de terrain cadastrées section AA n°060 et AO n°185, à la traversée de la ligne ferroviaire n°420000 de Paris-Montparnasse à Brest, au PK 22+799

**DIT** que la présente convention est conclue moyennant une redevance annuelle de 1 795,63 € HT et des frais d'établissement de dossier d'un montant forfaitaire de 1 000,00 € HT

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget

\*\*\*

## **2018/35 : Convention d'occupation du domaine public du SMGSEVESC de la parcelle cadastrée BS 203 à Versailles par l'association Saint Augustin**

**ACCEPTE** et **AUTORISE** le Président à signer la convention d'occupation du domaine public du SMSEVESC avec l'association Saint Augustin et la société SEOP concernant la parcelle cadastrée BS 203 à Versailles

**DIT** que la présente convention est conclue moyennant une redevance d'1€HT/m<sup>2</sup>/mois

**DIT** que la présente convention est conclue pour la durée de l'opération de travaux soit du 27/03/2018 au 30/09/2018

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget

\*\*\*

## **2018/36 : Convention d'occupation du domaine public du SMGSEVESC de la parcelle cadastrée BS 203 à Versailles par Nature & Découvertes et CLAP**

**ACCEPTE** et **AUTORISE** le Président à signer la convention d'occupation du domaine public du SMSEVESC avec les sociétés Nature & Découvertes, Creative Local Actions in Permaculture (CLAP) et SEOP concernant la parcelle cadastrée BS 203 à Versailles

**DIT** que la présente convention est conclue moyennant une redevance annuelle de 100 € HT

**DIT** que la présente convention est conclue pour une durée de deux ans reconductibles tacitement par périodes annuelles et que, dans tous les cas, celle-ci prendra fin le 31 décembre 2026

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget

\*\*\*

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché le 21 juin 2018.

**Le Président,**



**Stéphane LINQUIER**